
BUREAU DE MONTPELLIER
8 Place du Marché aux Fleurs
34000 Montpellier
T. 04 67 22 09 09
F. 04 67 64 94 48

CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE

ENTRE :

- **La Communauté de Communes Sud Roussillon** représentée par son président en exercice dûment habilitée par décision....
domicilié ès qualités 16 rue Jean & Jérôme Tharaud, CS 50034, 66750 Saint-Cyprien

D'UNE PART

ET

- **La SCP d'avocats CGCB & Associés**, RCS MONTPELLIER 390 833 580, représenté par son gérant Maître Thomas GILLIOCQ domicilié ès qualités à l'établissement de Montpellier, 8 Place du Marché aux fleurs – 34000.

D'AUTRE PART

Il a été convenu ce qui suit

Convention

ARTICLE 1 – MISSION

Intervention devant le conseil communautaire du 10 juillet 2024 dans les bureaux de la Communauté de Communes Sud Roussillon - Réflexion autour de la démarche « PLU intercommunal » : rédaction d'une note d'opportunité et présentation devant les élus.

Analyse des pièces transmises – recherche de texte, de jurisprudence et de doctrine - rédaction d'une note synthétique relative à la démarche PLU – présentation lors de la prochaine réunion du conseil – échanges avec les élus

ARTICLE 1 – DUREE

Le présent marché prend effet à compter de la notification pour une durée qui court jusqu'au 15 juillet 2024.

ARTICLE 3 – REMUNERATION

S'agissant de la charge horaire pour réaliser les diligences visées ci-dessus, celle-ci peut être estimée, sous réserve de développements non prévisibles, à ce jour :

Heures avocats (estimation) 16 heures à 22 heures

Le taux horaire moyen d'intervention de notre structure d'avocats est de 250 € H.T.

A titre exceptionnel, il est proposé de travailler, dans le cadre de la présente convention, selon un taux horaire de 180 € H.T.

Les honoraires devraient par conséquent se situer dans une fourchette de :

Honoraires estimés comprenant temps de travail, réunion et déplacement : de 2880 à 3960€ HT

Si les diligences à accomplir devaient nécessiter un investissement en heures d'avocats supérieur à la production envisagée de plus de 20%, nous vous en informerons immédiatement et vous ferons parvenir l'estimation du coût du dépassement attendu.

Les frais administratifs courants de dossier (éditions et télécommunications) sont inclus dans ce coût estimatif d'intervention.

Les frais automobiles ne sont pas inclus dans ce coût. Ils seront calculés sur la base du tarif de l'administration fiscale en vigueur.

ARTICLE 4 – TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Il est rappelé que le paiement des honoraires est soumis à la TVA au taux en vigueur à la date de facturation.

ARTICLE 5– CONTESTATIONS

En cas de contestation relative à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris pourra être saisi à la requête de la partie la plus diligente.

ARTICLE 6 : MEDIATION

La cliente est informée de la possibilité qui lui est offerte par l'article L.152-1 du Code de la consommation, en cas de litige résultant de la présente convention, d'avoir recours à un médiateur de la consommation de la profession d'avocat, dont les coordonnées sont les suivantes :

Madame Carole PASCAREL
Médiateur de la consommation de la profession d'avocat
Adresse postale : 180 Boulevard Haussmann PARIS
Adresse email : mediateur@mediateur-consommation-avocat.fr
Site Internet : <https://mediateur-consommation-avocat.fr>

La cliente est informée que la saisine du médiateur ne peut intervenir qu'après avoir tenté au préalable de résoudre le litige directement auprès de l'avocat par une réclamation écrite.

ARTICLE 7 : RGPD

La cliente est informée de ce que l'avocat met en œuvre des traitements de données à caractère personnel afin de lui permettre d'assurer la gestion, la facturation, le suivi des dossiers de ses clients et la prospection.

Ces données sont nécessaires pour la bonne gestion des clients et sont destinées aux services habilités du cabinet.

Conformément à la loi Informatique et libertés, les personnes disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, d'opposition pour motif légitime et à la prospection à l'adresse électronique suivante : t.gilliocq@cgcb-avocats.com ou par courrier postal à : SCP CGCB Avocats & Associés, Me Thomas GILLIOCQ, 8 Place du Marché aux Fleurs – 34000 MONTPELLIER - accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Fait en 2 exemplaires

A Montpellier,

le 28 juin 2024

Pour la Communauté de Communes
Le Président

Pour la SCP CGCB Avocats & Associés
Maître Thomas GILLIOCQ



A handwritten signature in black ink, appearing to be "T. Gilliocq", written over a light grey grid background.